

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Commune de BORDEAUX - Acquisition de conteneurs à déchets ménagers- Distribution et Livraison-Maintenance de ce parc - Appel d'Offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Plan Collecte, la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit son action d'équipement des usagers pour la collecte des déchets ménagers en collecte en porte à porte. La présente opération concerne la commune de Bordeaux. Elle vise à fournir des conteneurs à déchets ménagers à une population comprise entre 130.000 et 180.000 habitants.

Aussi, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation de cette opération.

Cet appel d'offres comporte trois lots traités par marchés à bons de commande séparés avec minis et maxis arrêtés en quantités :

LOT N°1 : Acquisition-distribution de conteneurs à déchets recyclables, conclu pour une période de deux années ferme.

LOT N°2 : Acquisition de conteneurs pour la livraison-maintenance, conclu pour une période de quatre années ferme, comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

LOT N°3 : Livraison-Maintenance du parc de conteneurs, conclu pour une période de quatre années ferme.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution de marchés à bons de commande avec minimums et maximums arrêtés en quantités, avec tranche (lot 2) en application des articles 72 et 77 du Code des marchés Publics. Les documents sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et

Marchés (13^{ème} étage, Hôtel de la Communauté) conformément aux articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les marchés sont conclus à prix unitaires, révisables semestriellement.

Compte tenu du contexte urbain de la zone à équiper, des possibilités de stockage des conteneurs (individuels ou collectifs) et de l'adhésion de la population, les services communautaires ont souhaité contractualiser les trois lots de la manière suivante :

LOT N°1 : Acquisition-distribution de conteneurs à déchets recyclables.

Le nombre minimum de conteneurs est estimé à 27.517 et le nombre maximum de conteneurs à 52.530, tous types confondus sur la durée du marché, soit deux années répartie en trois phases

LOT N°2 : Acquisition de conteneurs à déchets ménagers pour la livraison-maintenance

Le nombre de conteneurs est compris entre un minimum de 2.500 et un maximum de 6.500 pour la tranche ferme.

Le nombre de conteneurs est compris entre un minimum de 7.500 et un maximum de 19.500 conteneurs pour la tranche conditionnelle, celle-ci pouvant être affermée à tout moment par la Direction Opérationnelle de l'Environnement en fonction de l'évolution du stock acquis dans la tranche ferme.

Le minimum serait alors porté à 10.000 conteneurs minimum et le maximum à 26.000 conteneurs maximum (tous types confondus).

Ce lot d'acquisition pour la livraison-maintenance serait ainsi compris dans une fourchette de 2.500 à 26.000 conteneurs (tous types confondus) sur une durée de quatre années ferme.

LOT N°3 : Livraison-Maintenance du parc de conteneurs à déchets ménagers

Le nombre d'interventions est compris entre un minimum de 9.000 interventions et un maximum de 26.000 interventions sur une durée de quatre années ferme (avec une montée en puissance sur les 18 premiers mois).

Le montant minimum est estimé à 1.523.541,00 Euros H.T. et le montant maximum est estimé à 3.592.295,00 Euros H.T. sur l'ensemble de la durée des marchés.

Le montant maximum de l'opération, pour sa durée totale, étant estimée à 3.592.295,00 Euros H.T., la mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

Sur la durée totale des marchés, l'estimation du service s'élève à 2.547.666,00 Euros H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE	C.R.B.
21	2158	11	O300
011	6156	11	O300

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et une partie du budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 72 et 77 du Code des Marchés Publics,

- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques ou les groupements d'opérateurs économiques qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses, en réponse à l'appel d'offres ouvert, et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche de prestataires soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des nouveaux documents adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié, en application de l'article 35 I 1° ou de l'article 35 II 3° du code des Marchés Publics,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2007

M. DIDIER CAZABONNE